

■ Autres variantes orthographiques

Les variantes orthographiques suivantes sont admises, mais moins fréquentes :

- Jour de l'An
- Jour de l'an
- jour de l'an
- nouvel an

JOUR DE L'AN

L'expression **jour de l'An** s'écrit avec une minuscule au générique **jour** et une majuscule au spécifique **An**.

On emploie aussi :
Nouvel An et
Premier de l'an.

Le jour de l'An est célébré le 1er janvier.

■ Renseignements complémentaires

Pour plus de renseignements sur la règle générale des noms de fêtes, voir FÊTES (NOMS DE FÊTES).



© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2021

TERMIUM Plus®, la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada

Outils d'aide à la rédaction – *Clefs du français pratique*

Un produit du Bureau de la traduction



Credit photos : pixabay